

ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE
CERN EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

<i>Suite à donner</i>		<i>Procédure de vote</i>
Recommandation au Conseil	COMITE DES FINANCES 336 ^e réunion 22 juin 2011	Majorité simple des Etats membres représentés et votant et 51% des contributions de tous les Etats membres
Approbation	CONSEIL 159 ^e session 23 juin 2011	Majorité simple des Etats membres représentés et votant

Comptes annuels
(Etats financiers)
pour 2010

vérifiés par deux représentants de la

COUR DES COMPTES D'ITALIE

CORTE DEI CONTI

Il est demandé au Comité des finances de recommander au Conseil et au Conseil d'approuver les comptes annuels 2010 et de donner quitus au Directeur général de sa gestion.

**Comptes annuels
(Etats financiers)
pour 2010**

Table des matières

	Page
➤ INTRODUCTION	I
➤ CERTIFICAT DE VERIFICATION DES COMPTES	II
➤ SIGNATURE DES REPRESENTANTS OFFICIELS DU CERN	III
➤ PARTIE 1 EXECUTION DU BUDGET 2010	1
➤ PARTIE 2 ETATS COMPTABLES	13

INTRODUCTION

Les états financiers du CERN pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), comme c'est le cas depuis 2007.

L'excédent budgétaire 2010 initialement prévu était de 178.3 MCHF. L'excédent réalisé s'est élevé à 288 MCHF. La différence de 109.7 MCHF est principalement imputable aux économies réalisées grâce à l'appréciation du franc suisse au cours de l'exercice, à des produits additionnels sans charges associées et, à hauteur de 75 MCHF à des engagements ouverts sur des projets pluriannuels reportés.

En tenant compte des 15.1 MCHF de remboursement de capital, le montant final affecté au solde budgétaire est de 272.9 MCHF. Ce montant sera utilisé pour réduire le déficit budgétaire cumulé.

Les emprunts à court terme auprès des banques ont diminué de façon significative et s'élèvent à 26 MCHF à la fin de l'exercice contre 290 MCHF fin 2009 et 409 MCHF fin 2008.

CERTIFICAT DE VERIFICATION DES COMPTES

Conformément à l'Article 21 du Règlement financier, les commissaires soumettent au Comité des finances pour approbation par le Conseil un rapport et certifient dans les termes suivants que les états financiers sont corrects:

« Les états financiers de l'Organisation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2010 ont été vérifiés conformément aux instructions que nous avons reçues. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés et nous certifions, à la suite de cette vérification, qu'à notre avis, les états financiers donnent une vue exacte et fidèle de la situation de l'Organisation, sous réserve des observations présentées dans notre rapport ».

Sans que cela ne remette en cause notre avis, nous attirons l'attention du Conseil sur le fait que les comptes annuels montrent des provisions pour un passif actuariel au titre des prestations postérieures à l'emploi d'un montant de 5 509 491 000 CHF (2 994 514 000 CHF pour le régime de pensions et 2 514 977 000 CHF pour l'assurance maladie). Les détails de notre analyse figurent dans notre rapport. Des mesures d'assainissement ont été soumises par la Direction au Conseil et ont été approuvées en décembre 2010.

Rome, le 24 mai 2011



Michele Cosentino

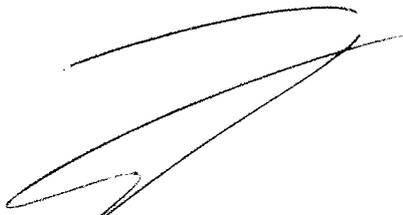
Franco Franceschetti

Commissaires aux comptes de la Court des Comptes Italienne

SIGNATURE

DES REPRESENTANTS OFFICIELS DU CERN

Les soussignés certifient par la présente que, à leur connaissance, les informations exposées dans les Comptes Annuels 2010 donnent une vue fidèle des conditions financières et des résultats des opérations de l'Organisation.



Thierry Lagrange

Chef du département
Finances et achats



Sigurd Lettow

Directeur de
l'Administration et de l'infrastructure générale

PARTIE 1

EXECUTION DU BUDGET 2010

Table des matières

	Page
➤ COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS BUDGETAIRES ET LES MONTANTS REALISES	2
➤ RECONCILIATION COMPTABLE	3
➤ RECAPITULATION DES PRODUITS	4
➤ NOTES SUR L'EXECUTION DU BUDGET	5
• NOTE 1 RECAPITULATION DES PRODUITS ET DES CHARGES PAR ACTIVITE	5
• NOTE 2 CHARGES DE MATERIEL	7
• NOTE 3 CHARGES DE PERSONNEL	7
• NOTE 4 INTERETS ET CHARGES FINANCIERES	11
• NOTE 5 REMBOURSEMENTS DE CAPITAL	11

COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS BUDGETAIRES ET LES MONTANTS REALISES

MCHF	Budget	Montants réalisés	Différence
Produits			
Contributions des Etats membres	1 112.2	1 112.2	
Contributions du candidat à l'adhésion*		3.2	3.2
Contributions supplémentaires des Etats hôtes	22.4	23.9	1.6
Contributions de l'Union européenne	13.8	15.1	1.3
Personnel payé par des comptes Equipes de visiteurs	10.4	12.6	2.2
Personnel en détachement	0.7	1.1	0.4
Produits du transfert de connaissances et de technologies	2.5	1.2	- 1.3
Autres contributions en nature		5.5	5.5
Produits externes pour le nouvel amphithéâtre	10.0		- 10.0
Autres produits	8.4	21.7	13.3
Produits financiers	0.2	0.8	0.6
Imposition interne	24.0	26.2	2.2
	1 204.5	1 223.5	19.0
Charges			
Matériel	481.7	380.1	- 101.6
Personnel	528.2	538.1	- 9.9
Intérêts et charges financières	16.4	17.3	- 0.9
	1 026.3	935.5	- 90.8
A. EXCEDENT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE*	178.3	288.0	109.7
B. REMBOURSEMENTS DE CAPITAL	15.1	15.1	
AFFECTATION AU SOLDE BUDGETAIRE (A-B)	163.2	272.9	109.7

* cf. Notes sur l'exécution du budget

RECONCILIATION COMPTABLE

Le tableau ci-après explique les différences entre les montants réalisés sur la base du budget et les montants comptabilisés dans les états financiers.

	Note	MCHF
EXCEDENT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE (A)		288.0
Réconciliation des immobilisations (B)		- 293.6
Charges transférées aux immobilisations	18.1	143.7
Amortissement des immobilisations	20	- 437.3
Eléments non comptabilisés dans l'excédent budgétaire (C)		- 65.6
Variation de la provision pour les prestations postérieures à l'emploi	21	- 19.0
Variation de la provision pour élimination des déchets radioactifs	20	- 64.0
Amortissement des charges à payer sur prestations au personnel*		17.3
TOTAL RECONCILIATION COMPTABLE (D) = (B)+(C)		- 359.2
DEFICIT COMPTABLE NET DE L'EXERCICE = (A)+(D)**		- 71.2

* Amortissement des charges à payer sur congés payés et allocations similaires, introduites pour la première fois dans les Etats financiers 2007 (CERN/2787)

** voir l'Etat de la performance financière, Partie 2

RECAPITULATION DES PRODUITS

kCHF	2010	2009	Variation
Contribution des États membres	1 112 153	1 098 567	13 586
Contributions du candidat à l'adhésion	3 232		3 232
Contributions supplémentaires des États hôtes	16 675	16 575	100
France	11 400	11 400	
Suisse	5 275	5 175	100
Contributions spéciales en nature - France	7 244	1 916	5 328
Contributions UE	15 124	19 261	- 4 137
Personnel payé par des comptes Equipes de visiteurs	12 586	11 283	1 303
Personnel en détachement	1 088	809	279
Produits du transfert de connaissances et de technologies	1 197	1 386	- 189
Autres contributions en nature	5 527	6 382	- 855
Autres produits	21 669	14 839	6 830
Cession de matériel réformé, de récupération et produits des collaborations	9 324	5 014	4 310
Ventes provenant du magasin CERN	699	482	217
Produits pour la réparation du LHC		100	- 100
Produits de l'activité du Fonds de logement	6 167	5 978	189
Produits d'exploitation du Globe de la science & de l'innovation	880	1 300	- 420
Produits divers	4 599	1 965	2 634
Produits financiers	823	656	167
Imposition interne	26 198	24 729	1 469
Total	1 223 516	1 196 403	27 113

NOTES SUR L'EXECUTION DU BUDGET

Le montant total des charges budgétaires (1026.3 MCHF aux prix 2010) a été approuvé par le Comité des finances¹ en décembre 2009. Les produits et charges prévisionnels 2010 ont été présentés au Comité des finances en décembre 2010 dans le cadre du budget 2011².

L'excédent budgétaire initialement prévu pour 2010 s'élevait à 178.3 MCHF.

L'excédent réalisé s'est élevé à 288 MCHF. La différence de 109.7 MCHF entre les montants budgétaires et les montants réalisés peut principalement s'expliquer de la façon suivante :

- économies réalisées grâce à l'appréciation du franc suisse (environ 21 MCHF)
- en tant que candidate à l'adhésion, la Roumanie a payé 25% de sa contribution totale calculée pour 2010, conformément à la Résolution du Conseil CERN/2829 et actualisée par l'accord signé le 11 février 2010 par le CERN et la Roumanie (3.2 MCHF)
- produits additionnels sans charges associées (environ 8 MCHF)
- engagements ouverts à hauteur de 75 MCHF sur des projets pluriannuels reportés

Si l'on prend en compte les remboursements de capital (15.1 MCHF, cf. NOTE 5), le montant à affecter au solde budgétaire s'élève à 272.9 MCHF. Ce montant servira à réduire le déficit budgétaire cumulé.

NOTE 1 - RECAPITULATION DES PRODUITS ET DES CHARGES PAR ACTIVITE

Des explications concernant les différences majeures entre les charges réelles de personnel et de matériel et celles indiquées dans le budget sont données dans le bilan d'activité annuel pour 2010 (cf. CERN/FC/5508).

¹ CERN/FC/5397

² CERN/FC/5495

Récapitulation des produits et des charges par activité (en MCHF)

(en MCHF, arrondis)	Budget 2010	Exécution du	Écarts entre l'exécution	
	CERN/FC/5397	budget 2010	et le budget	
	(prix 2010)	CERN/FC/5508	kCHF	%
	(a)	(b)	(c)=(b)-(a)	(d)=(c)/(a)
PRODUITS	1'204.5	1'223.5	19.0	1.6%
Contributions des États Membres	1'112.2	1'112.2		
Contributions supplémentaires des États hôtes	22.4	23.9	1.5	6.9%
Contribution supplémentaire de la Roumanie en tant que candidate à l'adhésion*		3.2	3.2	
Contributions UE	13.8	15.1	1.3	9.5%
Personnel payé sur les comptes Équipe de visiteurs	10.4	12.6	2.2	21.5%
Personnel en détachement	0.7	1.1	0.4	55.5%
Imposition interne	24.0	26.2	2.2	9.1%
Transfert de connaissances et technologies	2.5	1.2	-1.3	-52.1%
Produits externes pour le nouvel amphithéâtre	10.0		-10.0	-100.0%
Autres produits (y compris autres contrib. en nature, fonds de logement, ventes)	8.6	28.0	19.4	225.3%
CHARGES D'EXPLOITATION	998.8	899.4	-99.3	-9.9%
Fonctionnement des programmes scientifiques et appui	899.0	808.0	-90.9	-10.1%
Programmes scientifiques	494.5	425.1	-69.4	-14.0%
<i>LHC (pièces de rechange et appui détecteurs Nouveaux projets compris)</i>	<i>325.1</i>	<i>264.3</i>	<i>-60.9</i>	<i>-18.7%</i>
<i>Physique hors LHC et appui scientifique</i>	<i>64.6</i>	<i>52.5</i>	<i>-12.1</i>	<i>-18.7%</i>
<i>Accélérateurs et zones d'expérimentation</i>	<i>104.8</i>	<i>108.3</i>	<i>3.6</i>	<i>3.4%</i>
Infrastructure et services	404.5	382.9	-21.5	-5.3%
<i>Infrastructure générale et services</i>	<i>205.8</i>	<i>199.4</i>	<i>-6.4</i>	<i>-3.1%</i>
<i>Consolidation de l'infrastructure, des bâtiments et rénovation</i>	<i>31.6</i>	<i>19.4</i>	<i>-12.3</i>	<i>-38.8%</i>
<i>Charges centralisées du personnel</i>	<i>31.1</i>	<i>27.8</i>	<i>-3.3</i>	<i>-10.7%</i>
<i>Imposition interne</i>	<i>24.0</i>	<i>26.2</i>	<i>2.2</i>	<i>9.1%</i>
<i>Payé mais non disponible</i>		<i>9.5</i>	<i>9.5</i>	
<i>Mobilité interne du personnel</i>		<i>0.2</i>	<i>0.2</i>	
<i>Personnel en détachement</i>	<i>0.7</i>	<i>1.0</i>	<i>0.2</i>	<i>33.3%</i>
<i>Assurances et frais postaux, énergie et eaux</i>	<i>90.6</i>	<i>80.3</i>	<i>-10.4</i>	<i>-11.4%</i>
<i>Fonds de logement</i>	<i>4.2</i>	<i>3.9</i>	<i>-0.3</i>	<i>-6.5%</i>
<i>Intérêts et charges financières</i>	<i>16.4</i>	<i>15.4</i>	<i>-1.0</i>	<i>-6.1%</i>
Projets (y compris R&D)	99.8	91.4	-8.4	-8.4%
<i>CLIC / Collisionneur linéaire</i>	<i>21.2</i>	<i>23.6</i>	<i>2.4</i>	<i>11.1%</i>
<i>R&D sur les détecteurs pour le collisionneur linéaire</i>	<i>2.1</i>	<i>2.5</i>	<i>0.4</i>	<i>21.5%</i>
<i>LINAC 4</i>	<i>36.4</i>	<i>25.5</i>	<i>-10.9</i>	<i>-29.8%</i>
<i>HIE-ISOLDE</i>		<i>2.0</i>	<i>2.0</i>	
<i>Études de R&D</i>	<i>10.5</i>	<i>13.1</i>	<i>2.5</i>	<i>24.0%</i>
<i>Relèvement majeur de la luminosité de la machine</i>	<i>23.2</i>	<i>11.2</i>	<i>-12.0</i>	<i>-51.8%</i>
<i>Relèvement majeur de la luminosité des détecteurs</i>	<i>5.4</i>	<i>11.3</i>	<i>5.9</i>	<i>110.2%</i>
<i>Études LHC haute énergie / aimants à champ élevé</i>		<i>2.3</i>	<i>2.3</i>	
<i>Construction PS2/SPL/S-LHC (machine et détecteurs)</i>	<i>1.0</i>		<i>-1.0</i>	<i>-100.0%</i>
AUTRES CHARGES	27.5	36.1	8.6	31.1%
Personnel payé sur les comptes Équipe de visiteurs	10.4	12.6	2.2	21.5%
Divers	17.2	23.5	6.3	36.9%
<i>Extourne de la provision pour le secteur 3-4</i>		<i>-7.7</i>	<i>-7.7</i>	
<i>En nature</i>		<i>12.8</i>	<i>12.8</i>	
<i>Activité magasin</i>	<i>0.2</i>	<i>0.1</i>	<i>-0.1</i>	<i>-63.5%</i>
<i>Amortissement des actifs circulants</i>		<i>0.2</i>	<i>0.2</i>	
<i>Divers (y compris écoles, conférences)</i>		<i>0.8</i>	<i>0.8</i>	
<i>Amortissement budgétaire des compensations dues au personnel</i>	<i>17.0</i>	<i>17.3</i>	<i>0.3</i>	<i>1.9%</i>
TOTAL CHARGES	1'026.3	935.5	-90.8	-8.8%
SOLDE				
Solde annuel	178.3	288.0	109.7	61.6%
Remboursement de capital alloué au budget (Fortis, FIPOI 1 et 2)	-15.1	-15.1		
Solde annuel affecté au déficit budgétaire	163.2	272.9	109.7	67.3%
-Solde cumulé-	-488.7	-325.5	109.7	-33.7%

NOTE 2 - CHARGES DE MATERIEL

En complément de la NOTE 1, qui détaille les charges par activité, le tableau ci-après présente la répartition des charges budgétaires de matériel par nature.

MCHF	Au 31.12.2010		
	Budget	Charges	Différence
Marchandises, matières consommables et fournitures	236.3	165.2	- 71.1
Électricité, gaz de chauffage et eaux	83.4	71.6	- 11.8
Services de support	54.3	50.3	- 4.0
Réparations et maintenance	35.5	32.5	- 3.0
Honoraires et indemnités de subsistance	31.0	26.8	- 4.2
Autres frais généraux	41.3	41.2	- 0.1
Dépréciation de l'actif courant	-	0.2	0.2
Extourne de la provision secteur 3-4	-	- 7.7	- 7.7
Total	481.7	380.1	- 101.6

NOTE 3 - CHARGES DE PERSONNEL

Le tableau ci-après présente la répartition des charges budgétaires de personnel.

MCHF	Au 31.12.2010		
	Budget	Charges	Différence
Titulaires	400.8	409.6	8.8
Budget centralisé du personnel (BCP)	31.1	27.8	- 3.3
Variation annuelle - Congés payés	-	- 2.6	- 2.6
	431.9	434.8	2.9
Boursiers, attachés et apprentis	44.6	46.9	2.9
Variation annuelle - Congés payés	-	0.3	- 0.3
	44.6	47.2	2.6
Imposition interne	24.0	26.2	2.2
Amortissement des charges à payer sur les prestations du personnel	17.0	17.3	0.3
	41.0	43.5	2.5
Personnel financé hors budget	10.7	12.6	1.9
Total	528.2	538.1	9.9

Pour 2010, un montant de 528.2 MCHF a été initialement affecté au budget du personnel.

Les charges finales imputées au budget du personnel se sont élevées à 538.1 MCHF.

Concernant le système de congé épargné à court terme (STLS) en 2010, 1 373 tranches de 1.5% et 2.5% ont été souscrites, ce qui a entraîné une réduction des charges de 3.1 MCHF.

3.1 CHARGES PAR NATURE

3.1.1 Titulaires

Le tableau ci-après récapitule l'évolution des allocations, indemnités et cotisations sociales à la charge de l'Organisation, par rapport aux traitements de base.

kCHF	2010		2009	
	Budget CERN*	Hors budget	Budget CERN	Hors budget
Traitements de base	266 944	6 687	261 642	5 645
Allocations spéciales	4 001	23	3 915	7
Heures supplémentaires	2 777	32	2 224	5
Indemnités de non-résidence / Indemnités internationales	18 840	355	19 071	300
Allocations de famille et pour enfant à charge	22 322	519	21 923	438
Allocations diverses	11 516	257	9 970	124
Cotisations sociales	86 377	2 149	84 620	1 816
<i>Caisse de pensions</i>	67 799	1 711	66 330	1 446
<i>Assurance maladie</i>	18 658	438	18 369	370
<i>Divers</i>	- 80		- 79	
Sous-total	412 777	10 022	403 365	8 335
Contributions au système STSL**	- 3 137		- 2 955	
A. Total en rapport avec les traitements de base	409 640	10 022	400 410	8 335
Frais d'installation et de déménagement	1 827	67	1 221	77
Indemnités de fin de contrat	4 853	5	5 106	
Bonification d'annuités à la Caisse de pensions pour le travail par roulement	- 173		1 884	
Cotisations à l'assurance maladie pour les pensionnés	18 608		18 052	
Cotisations à l'assurance dépendance pour les pensionnés	2 658		2 579	
B. Budget centralisé du personnel (BCP)	27 773	72	28 842	77
C. Variation annuelle - Congés payés	- 2 644		- 5 477	
Sous-total (A + B + C)	434 769	10 094	423 775	8 412
Total	444 863		432 187	

* Inclus 9.4 MCHF pour personnel non disponible (PNA)

** Système de congé épargné à court terme

Remarques:

Le budget centralisé du personnel (BCP) enregistre toutes les dépenses courantes ou exceptionnelles relatives au personnel titulaire telles que les frais d'installation ou de départ, les indemnités de fin de contrat, etc.

La variation annuelle sur les congés enregistre toutes les variations sur les congés à payer aux membres du personnel (congés annuels, congés épargnés ou congés de compensation) et les congés spéciaux (ancienneté, CA22).

3.1.2 Boursiers, attachés et apprentis

En fin d'exercice, les charges budgétaires effectives pour ces trois catégories de personnel s'élevaient à 49.7 MCHF.

kCHF	2010		2009	
	Budget CERN	Hors budget	Budget CERN	Hors budget
Boursiers				
Traitements de base	30 930	1 704	24 486	1 948
Indemnité de non-résidence			97	22
Allocations de famille	1 091	57	710	45
Allocations diverses	910	77	1 291	46
Cotisations sociales	7 509	415	6 079	492
<i>Caisse de pensions</i>	5 503	305	4 492	366
<i>Assurance maladie</i>	2 006	110	1 587	126
Variation annuelle - Congés payés	278		230	
	40 718	2 253	32 893	2 553
Attachés et apprentis				
Traitements de base	5 335	34	4 595	127
Indemnité de non-résidence			15	
Allocations de famille			7	
Allocations diverses	376	24	286	40
Cotisations sociales	810	181	713	151
<i>Assurance maladie</i>	800	181	703	151
<i>Divers</i>	10		10	
	6 521	239	5 616	318
Sous-total	47 239	2 492	38 509	2 871
Total	49 731		41 380	

3.2 REPARTITION PAR ACTIVITE

3.2.1 Titulaires

Activité	ETP ⁽¹⁾	ETP	ETP
	Budget CERN	Personnel non disponible	Hors budget
Programme LHC (projets inclus)	756.7		29.1
Autres programmes	547.6		7.5
Infrastructure et services	702.8	49.8	22.4
Projets	220.5		4.1
Total	2 227.6	49.8	63.1
	2 340.5		

⁽¹⁾ Inclus le personnel financé par les fonds UE, TT et OpenLab.

3.2.2 Boursiers, attachés et apprentis

Activité	ETP Budget CERN		ETP hors budget	
	Boursiers	Attachés & apprentis	Boursiers	Attachés & apprentis
Programme LHC (y/c projets)	159.3	25.4	10.1	0.1
Autres programmes	74.8	19.2	3.6	0.2
Infrastructure et services	52.5	26.3	6.9	
Projets	89.3	0.5	0.2	
	375.9	71.4	20.8	0.3
Sous-total	447.3		21.1	
Total	468.4			

3.3 MOUVEMENTS DE TOUS LES TITULAIRES EN POSTE

En poste au 31.12.2009	2 377
Augmentation	229
Titularisation de boursiers et d'attachés	72
Recrutements extérieurs	157
Diminution	- 179
Départs	- 177
Décès	- 2
En poste au 31.12.2010	2 427

NOTE 4 - INTERETS ET CHARGES FINANCIERES

MCHF	Au 31.12.2010		
	Budget	Charges	Différence
Banque Fortis	14.1	14.1	-
En nature (intérêts FIPOI 0%)	-	1.8	1.8
Intérêts des emprunts à court terme	1.6	0.9	- 0.7
Indexation ppbar	0.4	0.2	- 0.2
Frais bancaires	0.3	0.2	- 0.1
Total	16.4	17.3	0.9

NOTE 5 - REMBOURSEMENTS DE CAPITAL

Conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le remboursement du capital des emprunts à long terme n'est plus inscrit comme charge budgétaire mais vient en diminution du passif dans l'état de la situation financière.

MCHF	Au 31.12.2010		
	Budget	Remboursement	Différence
Emprunt FORTIS	14.2	14.2	-
Emprunts FIPOI	0.9	0.9	-
Total	15.1	15.1	-

Comme indiqué dans le budget, le montant de 15.1 MCHF a été affecté au solde budgétaire.

PARTIE 2

ETATS COMPTABLES

Table des matières

	Page
➤ ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	14
➤ ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT DANS L'ACTIF NET.....	15
➤ ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET	15
➤ ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE	16
➤ TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	17
➤ NOTES AUX ETATS COMPTABLES	18
➤ ANNEXE TABLE DES MATIERES POUR LES NOTES	48

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

k CHF	Note	Au 31.12.2010	Au Au 31.12.2009
ACTIF			
Actif non courant			
Immobilisations			
Bâtiments d'infrastructure et de services	3	144 127	150 707
LHC	3	7 044 217	7 459 102
Consolidation du PS	3	36 320	38 373
Consolidation du SPS	3	21 650	22 874
CNGS	3	46 175	54 376
En cours	3	336 647	197 300
<i>Sous-total - Immobilisations</i>		7 629 136	7 922 732
Actifs financiers – Fonds CHIS	9	111 758	102 766
		7 740 894	8 025 498
Actif courant			
Stocks	4	5 633	5 035
Créances – États membres	5	51 248	43 554
Créances – Impôts	5	6 205	8 336
Créances – Équipes & Collaborations	5	9 331	9 248
Autres créances et paiements d'avance	5	14 499	12 847
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	37 274	26 702
		124 190	105 722
Total		7 865 084	8 131 220
PASSIF ET ACTIF NET			
Actif net			
Réserves	7	687	687
Excédents cumulés		1 056 726	2 515 107
Déficit net de l'exercice		- 71 232	- 16 158
		986 181	2 499 636
Passif non courant			
Dettes à long terme	8	424 932	441 326
Fonds CHIS – Passif	9	111 758	102 766
États membres	10	20 678	20 441
Prestations postérieures à l'emploi	11	5 509 491	4 048 309
Provisions – Autres	11	352 290	295 992
		6 419 149	4 908 834
Passif courant			
Dettes à court terme et découverts bancaires	12	47 396	305 084
Dettes – Fournisseurs	13	55 999	52 874
Dettes – Équipes et Collaborations	13	177 460	158 960
Dettes – Prestations liées au personnel	13	155 533	163 824
Produits différés	14	19 248	38 847
Autre passif courant	15	4 118	3 161
		459 754	722 750
Total		7 865 084	8 131 220

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT DANS L'ACTIF NET

en kCHF	2010	2009
Déficit net de l'exercice	- 71 232	- 16 158
Pertes des régimes à prestations définies	-1 442 223	- 218 494
Pertes actuarielles – Assurance maladie	- 880 075	- 157 326
Pertes actuarielles – Pensions	- 562 148	- 61 168
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement dans l'actif net	-1 513 455	- 234 652

Le tableau ci-dessus présente le déficit net de l'Organisation pour l'exercice ainsi que d'autres ajustements de valorisation qui, selon les normes IPSAS, ne sont pas comptabilisés dans l'Etat de la performance financière, mais directement constatés dans l'Etat de la situation financière.

En 2010, ces ajustements ont concerné les pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies.

ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET*

en kCHF	Apports en capital (fonds de roulement & réserve spéciale)	Excédents cumulés (déficits)	Total
Solde au 31.12.2008	687	2 733 601	2 734 288
Résultat net 2009 et pertes comptabilisées directement dans l'actif net		- 234 652	- 234 652
Solde au 31.12.2009	687	2 498 949	2 499 636
Résultat net 2010 et pertes comptabilisées directement dans l'actif net		-1 513 455	-1 513 455
Solde au 31.12.2010	687	985 494	986 181

* voir NOTE 7

ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

kCHF	Note	2010	2009	Variation
PRODUITS OPERATIONNELS				
Contributions de l'exercice	16	1 112 153	1 098 567	13 586
Contributions du candidat à l'accession	16	3 232		3 232
Contributions supplémentaires des Etats hôtes	16	23 919	18 491	5 428
Contributions de l'UE	17	15 124	19 261	- 4 137
Transferts aux immobilisations	18	143 694	90 610	53 084
Autres contributions en nature	18	5 528	6 382	- 854
Autres produits opérationnels	19	36 540	28 317	8 223
Imposition interne		26 198	24 729	1 469
Total		1 366 388	1 286 357	80 031
CHARGES OPERATIONNELLES				
MATERIEL				
Marchandises, matières consommables et fournitures		165 195	141 064	24 131
Électricité, gaz de chauffage et eaux		71 585	61 882	9 703
Services de support		50 246	63 677	- 13 431
Réparations et maintenance		32 514	29 677	2 837
Honoraires et indemnités de subsistance		26 835	26 155	680
Contributions du CERN aux collaborations		11 515	14 104	- 2 589
Autres frais généraux		29 892	28 709	1 183
Charges d'amortissement		493 821	423 716	70 105
	20	881 603	788 984	92 619
PERSONNEL				
Rémunération		315 329	301 638	13 691
Prestations sociales et familiales		63 097	60 790	2 307
Couverture sociale		97 268	95 755	1 513
Variation annuelle - congès payés		- 2 366	- 5 247	2 881
Prestations postérieures à l'emploi		40 226	14 001	26 225
Imposition interne		26 198	24 729	1 469
	21	539 752	491 666	48 086
Total		1 421 355	1 280 650	140 705
EXCEDENT/DEFICIT NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		- 54 967	5 707	- 60 674
Produits financiers	22	823	656	167
Charges financières	22	17 088	22 486	- 5 398
EXCEDENT/DEFICIT NET DES ACTIVITES FINANCIERES		- 16 265	- 21 830	- 5 565
EXCEDENT/DEFICIT NET AVANT ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		- 71 232	- 16 123	- 55 109
Eléments extraordinaires			- 35	35
EXCEDENT/DEFICIT NET DE L'EXERCICE		- 71 232	- 16 158	- 55 074

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

kCHF	2010	2009
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		
ENTREES DE TRESORERIE		
Contributions des États membres	1 121 530	1 060 248
Contributions UE	21 083	35 787
Équipes et Collaborations	186 450	145 121
Impôts	14 482	29 653
Intérêts	184	123
Autres encaissements	42 223	19 718
	1 385 952	1 290 650
PAIEMENTS		
Personnel	- 449 490	- 428 846
Fournisseurs (hormis immobilisations)	- 301 112	- 314 713
Équipes et Collaborations	- 168 998	- 114 958
Partenariats pour les projets de l'UE	- 12 294	- 15 313
Impôts	- 275	- 482
	- 932 169	- 874 312
Flux de trésorerie net - Activités opérationnelles (A)	453 783	416 338
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Charges de personnel	- 44 698	- 32 368
Charges de matériel	- 98 996	- 58 242
Capitalisation fonds CHIS	- 8 583	- 9 067
Flux de trésorerie net - Activités d'investissement (B)	- 152 277	- 99 677
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Produits d'emprunts à long terme	5 000	4 500
Remboursements d'emprunts à long terme	- 15 061	- 214 007
Charges financières	- 16 873	- 23 289
Variation nette des emprunts à court terme	- 264 000	- 119 000
Flux de trésorerie net - Activités de financement (C)	- 290 934	- 351 796
DIMINUTION NETTE DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A+B+C)	10 572	- 35 135
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	26 702	61 837
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	37 274	26 702

NOTES AUX ETATS COMPTABLES

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers du CERN pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et ses modalités d'application, approuvés par les organes directeurs de l'Organisation.

Ils ont été approuvés par le chef du département Finances et achats et par le Directeur de l'Administration et de l'infrastructure générale le 31 mars 2011.

1.1 UNITE DE COMPTE ET CONVERSION DES DEVISES

L'unité de compte pour toutes les transactions est le franc suisse, conformément à l'article 4 du Règlement financier.

Les transactions libellées dans les principales autres monnaies utilisées (EUR, USD, GBP) sont converties en francs suisses en appliquant un taux de change de référence pour la semaine où la transaction est enregistrée. Les transactions libellées dans d'autres monnaies sont converties en appliquant un taux de change de référence pour le mois où la transaction est enregistrée.

A la fin de l'exercice, toutes les valeurs des comptes en devises sont converties aux taux de change applicables le dernier jour ouvrable de l'année. Les taux de change utilisés sont ceux de la Banque nationale suisse ou, à défaut, de la Banque centrale européenne. Ces opérations, de même que celles se rapportant aux transactions en devises effectuées pendant l'exercice, sont comptabilisées dans le compte de gains et pertes de change, qui figure dans l'Etat de la performance financière.

1.2 ACTIF

1.2.1 Immobilisations corporelles

En application de l'IPSAS 17, pour être comptabilisé à l'actif, un élément doit être porteur d'avantages économiques futurs. Il doit en outre s'agir d'un élément identifiable, contrôlé et son coût doit pouvoir être évalué avec une fiabilité suffisante.

Du fait des spécificités des activités du CERN, une nouvelle politique de comptabilisation de l'actif immobilisé a été mise en œuvre en 2006.

Elle instaure des règles internes de comptabilisation garantant d'une information pertinente et en adéquation avec les activités principales de l'Organisation.

Sont considérés comme une immobilisation:

- a) Tout ensemble complexe identifié comme projet scientifique à moyen ou long terme:
- concernant la création des accélérateurs et appareillages auxiliaires qui sont les outils permettant aux physiciens d'effectuer leurs recherches,
 - constitué d'une multiplicité d'éléments de nature différente, indissociables entre eux,
 - reporté dans le budget.

Les ensembles complexes identifiés comme projets scientifiques du CERN à moyen et long termes possèdent les caractéristiques qui permettent de les classer parmi les actifs d'infrastructure selon le §21 de l'IPSAS 17.

- b) Tout bâtiment d'infrastructure et de services, c'est-à-dire les bâtiments qui ne font pas partie des ensembles complexes susmentionnés, et d'un montant supérieur à 3 MCHF.

Chaque immobilisation est reconnue au coût d'acquisition ou au coût de construction. Le cas échéant, les valeurs des contributions en nature et des coûts de démantèlement sont intégrées dans l'actif immobilisé à la date de début de son exploitation. Le coût de démantèlement est intégré dans l'actif immobilisé lorsque la provision correspondante est comptabilisée dans l'état financier, conformément au paragraphe 1.3.4 de la présente note.

Chaque immobilisation est amortie selon une méthode linéaire à compter de sa date de mise en service pour une durée:

- de 30 ans pour les bâtiments d'infrastructure et de services;
- à définir pour chaque ensemble, selon des critères techniques.

En vertu d'IPSAS 21, une perte de valeur doit être comptabilisée lorsque la valeur de service recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché. Étant donné qu'il n'existe pas de marché pour les ensembles scientifiques du CERN, la comparaison se fera uniquement entre la valeur d'utilité et la valeur comptable.

- c) En ce qui concerne les quatre détecteurs ATLAS, CMS, LHCb et ALICE, il a été convenu de comptabiliser leur valeur à l'actif du bilan et de les amortir, le CERN étant réputé être l'entité chargée de les contrôler.

1.2.2 Actifs financiers – Fonds CHIS

En décembre 2007, le Conseil du CERN a approuvé la création d'un fonds capitalisé pour le Régime d'assurance maladie du CERN (CERN/FC/5209 - CERN/2759).

Il est constitué des dépôts et des fonds destinés au Régime et détenus dans des comptes bancaires spécifiques.

Il est comptabilisé à sa valeur de marché.

1.2.3 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur juste valeur conformément à l'inventaire des magasins.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût du stock se base sur un coût standard, qui est déterminé en appliquant un coefficient au coût d'acquisition de chaque élément. Ce coefficient tient compte des coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Une dépréciation tenant compte de la consommation du stock est calculée pour chaque élément détenu dans l'inventaire et comptabilisée afin de présenter une estimation de la valeur nette de réalisation des stocks.

1.2.4 Créances et paiements d'avance

Les créances sont principalement des montants garantis dus par des instituts nationaux, des laboratoires, les États membres et l'Union européenne. Les montants dus par des entreprises privées, qui sont normalement garantis par des cautions bancaires appropriées, figurent à la rubrique « autres créances et paiements d'avance ». Les créances sont comptabilisées à leur valeur estimée de réalisation.

Les dépenses engagées au nom de collaborations ou d'instituts de recherche afin de faciliter leur participation aux expériences menées sur le domaine du CERN, ainsi que les refacturations internes, n'apparaissent pas dans l'Etat de la performance financière, mais sont imputées au compte de tiers correspondant.

1.2.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ces rubriques représentent les fonds disponibles immédiatement dans divers comptes bancaires. Il existe quelques comptes de caisse peu importants.

Des dépôts à court terme sont effectués lorsqu'il existe un excédent de trésorerie en fonction des échéanciers prévus.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur de marché.

Les découverts bancaires figurent à la rubrique Passif courant de l'Etat de la situation financière.

1.3 PASSIF

1.3.1 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les montants dont l'échéance est fixée à plus de douze mois après la date de clôture figurent désormais à la rubrique Passif non courant. Les montants dont l'échéance est fixée à moins de douze mois après la date de clôture, y compris les intérêts courus pendant l'exercice, figurent à la rubrique Passif courant.

1.3.2 Fonds CHIS - Passif

En décembre 2007, le Conseil du CERN a approuvé la création d'un fonds capitalisé pour le Régime d'assurance maladie du CERN (CERN/FC/5209 - CERN/2759).

Ce fonds servira exclusivement à couvrir les engagements de l'Organisation en matière d'assurance maladie et il contribuera à faire face au problème du vieillissement de la population assurée et à améliorer l'équilibre financier du Régime d'assurance maladie. Le montant du passif dépend du rendement du capital et de la différence entre les cotisations et les prestations et des frais généraux externes.

Ce poste inclut les prestations à payer par le fonds à la date de clôture.

1.3.3 Prestations postérieures à l'emploi

Les prestations postérieures à l'emploi représentent l'estimation du passif actuariel des régimes à prestations définies de retraite et de couverture maladie postérieure à l'emploi.

Le passif actuariel des régimes à prestations définies de retraite et de couverture maladie postérieure à l'emploi représente la valeur actualisée, à la date de clôture, des obligations au titre de ces prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs correspondants.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est déterminée grâce à une estimation des flux de trésorerie futurs en appliquant le taux d'intérêt des obligations à long terme de la Confédération helvétique comme taux d'actualisation.

Les écarts actuariels dus aux ajustements liés à l'expérience et aux changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés immédiatement dans l'actif net.

Les prestations postérieures à l'emploi de l'Organisation sont en partie financées par des actifs détenus séparément: Caisse de pensions et fonds CHIS.

Comme indiqué dans la NOTE 2, les comptes de la Caisse de pensions font l'objet d'états financiers distincts établis par l'Administration de la Caisse de pensions.

Étant donné que la Caisse de pensions du CERN gère les prestations de retraite des membres du CERN et de l'ESO, il convient de considérer qu'il s'agit d'un régime multi-employeurs. En conséquence, la juste valeur des actifs devant être pris en compte par le CERN est calculée par des actuaires indépendants au prorata des obligations des employeurs.

1.3.4 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'Organisation a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

1.3.5 Passif courant

Il est attendu que le passif courant soit réglé dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans un délai de douze mois.

Ce poste regroupe principalement:

- La partie exigible à court terme des dettes à long terme ainsi que les emprunts à court terme auprès de banques commerciales.
- Les dettes vis-à-vis des fournisseurs et du personnel.
- Les dettes vis-à-vis de tiers et les avances reçues au titre des Équipes et Collaborations.
- Les produits différés provenant de l'Union européenne et de tiers qui sont portés aux produits au fur et à mesure des charges liées au projet.

Les dettes vis-à-vis du personnel comprennent en particulier:

- La valeur actualisée cumulée à payer dans le futur aux membres du personnel qui seront absents pour cause de congés annuels, de congés épargnés ou de congés de compensation.
- La valeur actualisée des congés spéciaux d'ancienneté à payer dans le futur aux membres du personnel.
- La valeur actualisée de la compensation pour travail par roulement (CA22) à payer dans le futur aux membres du personnel.
- La valeur actualisée des indemnités de fin de contrat à payer en cas d'extinction de contrat.

La valeur actualisée des congés spéciaux d'ancienneté et la valeur actualisée des indemnités de fin de contrat sont calculées à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée est le taux d'intérêt applicable aux obligations de la Confédération helvétique (30 ans).

1.4 UTILISATION DES ESTIMATIONS

Les états financiers comprennent nécessairement des montants basés sur des estimations et des hypothèses de la Direction. Les estimations comprennent (liste non exhaustive): les obligations au titre des prestations postérieures à l'emploi, les provisions, le risque financier sur les stocks et les créances, les charges à payer, les passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations. Les résultats réels peuvent être différents des estimations. Les changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

1.5 PRODUITS

Les contributions et les contributions spéciales des États membres sont des opérations sans contrepartie directe qui sont comptabilisées au cours de l'exercice pour lequel elles sont dues.

Les contributions de l'UE et les produits du transfert de technologie sont comptabilisés en produits selon le degré d'achèvement des différents projets concernés. Les montants constatés annuellement aux produits sont fonction des charges liées aux projets.

Les principaux autres produits sont:

- Les intérêts bancaires perçus sur les placements à court terme dans différentes devises à certaines époques de l'année. Le montant des intérêts varie d'une année à l'autre en fonction des fonds disponibles, c'est-à-dire de la réception des contributions des États membres et du rythme des paiements pour le personnel et le matériel, ainsi que de l'évolution des taux du marché.
- La cession de matériel réformé, les loyers, les nuitées aux foyers du CERN, les produits des collaborations et divers produits. Ces produits sont comptabilisés lors des transactions.
- Les contributions en nature à une immobilisation, qui sont constatés en produits et intégrées à l'immobilisation lors de sa mise en service.

Pour toutes les contributions en nature ci-dessous, les montants crédités aux produits sont compensés par l'inscription d'un montant identique aux charges.

- Les contributions en nature provenant de l'avantage accordé à l'Organisation par des emprunts sans intérêt. L'estimation se base sur les taux d'intérêt équivalents en vigueur à l'époque où les emprunts ont été accordés.
- Les contributions en nature provenant de l'avantage accordé à l'Organisation par la mise à disposition gratuite de terrains. L'estimation est basée sur la valeur de marché du terrain agricole ou constructible, selon l'utilisation que l'Organisation en fait.
- Les contributions en nature provenant de l'avantage accordé à l'Organisation par la mise à disposition gratuite de fournitures ou de prestations de service. L'estimation est basée sur la valeur de marché de ces fournitures ou services.

1.6 IMPOSITION INTERNE

Comme le prévoit le document CERN/2599-CERN/4914, le système d'imposition interne des rémunérations, paiements et autres prestations financières a été mis en place au CERN avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Le montant crédité aux produits est compensé par l'inscription d'un montant identique aux charges de personnel.

1.7 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisation utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt (voir NOTE 23).

Ces instruments, qui sont principalement des devises, des options, des contrats de change à terme pour l'achat de devises et des contrats de garantie de taux d'intérêt (FRA), ne sont pas comptabilisés dans les Etats comptables. Néanmoins, les contrats en cours en fin d'exercice sont présentés de manière complète à la NOTE 24.

NOTE 2 - ENGAGEMENTS NE FIGURANT PAS DANS L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Certains comptes pour mémoire qui n'apparaissent pas dans l'Etat de la situation financière sont présentés ci-dessous. Ils concernent la Caisse de pensions, les garanties reçues par l'Organisation, les engagements futurs de trésorerie et les engagements futurs envers des fournisseurs.

2.1 CAISSE DE PENSIONS

Bien que la Caisse de pensions soit juridiquement intégrée à l'Organisation, ses comptes font l'objet d'un rapport séparé, établi par l'Administration de la Caisse. Ce rapport est entériné par le Conseil d'administration de la Caisse de pensions et soumis au Conseil pour approbation, par l'intermédiaire du Comité des finances.

2.2 GARANTIES BANCAIRES EN NOTRE POSSESSION

Les montants ci-dessous se rapportent à des garanties bancaires fournies par divers fournisseurs en liaison avec des contrats passés par le CERN: la liste des montants correspondant à ces garanties figure ci-dessous.

Monnaie	Garanties bancaires kCHF	
	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
CHF	10 984	14 507
EUR	12 025	19 208
GBP	184	34
JPY	38	-
SEK	31	32
USD	467	95
Total	23 730	33 876

2.3 ENGAGEMENTS FUTURS ENVERS DES FOURNISSEURS

Monnaie	Engagements futurs kCHF			
	Au 31.12.2010		Au 31.12.2009	
	Année 2011	Année 2012 et au-delà	Année 2010	Année 2011 et au-delà
CHF	21 305	8 727	18 991	35
EUR	26 649	10 863	10 510	1 322
USD	3 667	594	2 872	420
GBP	1 797	321	45	
AUTRES	102	286	197	
	53 520	20 791	32 615	1 777
Total	74 311		34 392	

2.4 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisation utilise des instruments financiers de couverture pour la gestion des risques de change et de taux d'intérêt auxquels elle est exposée dans le cadre de son exploitation (voir NOTE 24 pour plus de détails).

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS

3.1 IMMOBILISATIONS ACHEVEES

Conformément à la politique de comptabilisation des immobilisations décrite à la NOTE 1, les variations de la valeur nette comptable des immobilisations achevées peuvent être détaillées comme suit:

kCHF	Valeur brute au 31.12.2009	Acquisitions 2010	Cessions et transferts 2010	Valeur brute au 31.12.2010
	1	2	3	4=1+2-3
Bâtiments d'infrastructure et de services	329 039	4 347		333 386
LHC	8 003 347			8 003 347
Consolidation du PS	41 065			41 065
Consolidation du SPS	24 479			24 479
CNGS	82 008			82 008
Total Actif immobilisé - achevé	8 479 938	4 347		8 484 285

kCHF	Amortissement cumulé au 31.12.2009	Variation 2010	Amortissement cumulé au 31.12.2010	Valeur nette comptable au 31.12.2009	Valeur nette comptable au 31.12.2010
	5	6	7=5+6	8=1-5	9=4-7
Bâtiments d'infrastructure et de services	178 332	10 927	189 259	150 707	144 127
LHC	544 245	414 885	959 130	7 459 102	7 044 217
Consolidation du PS	2 692	2 053	4 745	38 373	36 320
Consolidation du SPS	1 605	1 224	2 829	22 874	21 650
CNGS	27 632	8 201	35 833	54 376	46 175
Total Actif immobilisé - achevé	754 506	437 290	1 191 796	7 725 432	7 292 489

Alors que pour les bâtiments d'infrastructure et de services l'amortissement est calculé selon une méthode linéaire au taux de 3,33%, l'amortissement des ensembles scientifiques complexes est défini pour chaque ensemble sur la base de critères techniques.

Concernant le LHC et la consolidation du PS et du SPS, l'amortissement est calculé selon une méthode linéaire au taux de 5% de la valeur brute des différents éléments, à l'exception de la partie informatique pour laquelle plusieurs taux d'amortissement sont utilisés en fonction de la nature des actifs.

Concernant le CNGS, l'amortissement est calculé selon une méthode linéaire au taux de 10% de sa valeur brute.

L'exposition permanente présentée dans le Globe de la science et de l'innovation a été achevée en 2010 et son amortissement a commencé le 1^{er} juillet selon une méthode linéaire au taux de 10%.

3.2 IMMOBILISATIONS EN COURS

Le détail des immobilisations en cours est présenté dans le tableau ci-dessous.

Aucun amortissement n'est comptabilisé puisque ces actifs sont toujours en cours de réalisation au 31 décembre 2010.

Il est à noter que le projet « Amélioration des triplets internes du LHC » (LITUP) a été abandonné et, par conséquent, déduit des actifs pour un montant de 3.8 MCHF.

La ligne concernant l'exposition permanente du Globe de la science et de l'innovation a été transférée aux immobilisations achevées.

kCHF	Valeur brute au 31.12.2009	Acquisitions 2010	Cessions et transferts 2010	Valeur brute au 31.12.2010
	1	2	3	4=1+2-3
Immobilisations en cours				
Installation d'essais du CLIC	109 065	22 830		131 895
Consolidation du PS	6 536	7 063		13 599
Consolidation du SPS	2 907	7 267		10 174
Extension du Bâtiment 40	3 901	6 506		10 407
Exposition permanente - Globe de la science et de l'innovation	1 192	821	2 013	
LINAC 4	25 673	25 389		51 062
Amélioration du LHC	44 271	28 325		72 596
Amélioration des triplets internes du LHC	3 755		3 755	
Consolidation de l'infrastructure générale		22 343		22 343
Installation de récupération des aimants		12 497		12 497
Installation d'essai pour matériaux hautement radioactifs		4 258		4 258
HIE - Isolde		1 953		1 953
Consolidation de la sécurité du robot Isolde		131		131
Construction de NA62		2 702		2 702
Extension Restaurant 1		74		74
Rénovation de l'auditorium et du rez-de-chaussée du bâtiment principal		296		296
Rénovation du bâtiment 867		2 050		2 050
Bâtiment 107		25		25
Salle de contrôle AMS		585		585
Total Actif immobilisé - en cours	197 300	145 115	5 768	336 647
		139 347		

NOTE 4 - STOCKS

La tendance générale est de développer le principe des stocks virtuels (les articles figurant dans le catalogue des magasins sont livrés directement aux utilisateurs sans être stockés), ce qui se traduit par une valeur des stocks peu élevée.

kCHF	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
Valeur brute	7 708	6 841
Dépréciation	- 2 075	- 1 806
Total	5 633	5 035

En 2010, l'augmentation de la valeur nette des stocks est directement liée à la comptabilisation dans l'actif courant des articles vendus dans la boutique du CERN, et en particulier, à la valeur élevée du stock de livres.

NOTE 5 - CREANCES**5.1 ETATS MEMBRES**

Les montants présentés dans l'Etat de la situation financière sous cette sous-rubrique se répartissent comme suit:

kCHF	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
Contributions - Belgique	5 840	1 443
Contributions - Allemagne	684	3 636
Contributions - Grèce	10 745	-
Contributions - Hongrie	3 805	356
Contributions - Pologne	-	15 647
Contributions - Espagne	22 235	7 288
Contributions spéciales - France	7 939	15 184
Total	51 248	43 554

Les contributions spéciales représentent le solde des contributions en nature de la France. Ce montant a sa contrepartie au Passif courant à la rubrique « Produits différés ».

5.2 IMPÔTS

Les montants présentés dans l'Etat de la situation financière sous cette sous-rubrique se répartissent comme suit:

kCHF	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
Impôts français sur le revenu	3	3
TVA française	5 860	8 013
TVA autres Etats membres	65	68
Impôts et prélèvements suisses	277	252
Total	6 205	8 336

5.3 EQUIPES ET COLLABORATIONS

Les diverses équipes et collaborations étaient redevables de 9.3 MCHF à la fin de 2010, montant pratiquement identique à celui de fin 2009. Cependant, des montants reçus d'avance pour un total de 177.5 MCHF figurent au Passif au 31 décembre 2010.

5.4 AUTRES CREANCES ET PAIEMENTS D'AVANCE

Les montants présentés dans l'Etat de la situation financière sous cette sous-rubrique se répartissent comme suit:

kCHF	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
Avances aux fournisseurs	1 781	4 916
Produits à recevoir	2 730	1 670
Charges constatées d'avance	7 795	4 341
Débiteurs divers	2 193	1 920
Total	14 499	12 847

Au cours des derniers jours de décembre, le CERN a payé ses primes 2011 à l'un de ses assureurs, ce qui a eu pour effet d'augmenter le poste « Charges constatées d'avance ».

NOTE 6 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les variations de trésorerie et d'équivalents de trésorerie entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 sont expliquées dans le tableau des flux de trésorerie.

A fin 2010, les disponibilités présentaient un solde de 37.3 MCHF contre 26.7 MCHF à fin 2009.

Celui-ci doit être apprécié au regard du poste « Dette à court terme et découverts bancaires » présenté au Passif.

NOTE 7 - ACTIF NET

L'état des variations de l'actif net est présenté dans la PARTIE 2 des Etats financiers.

Au cours de l'exercice 2010, l'actif net a diminué de 1513.4 MCHF. Ce montant se décompose comme suit:

- Déficit net 2010: 71.2 MCHF
- Prestations postérieures à l'emploi – pertes actuarielles 2010: 1442.2. MCHF.

La réconciliation avec le déficit budgétaire cumulé est récapitulée dans le tableau suivant:

MCHF	au 31.12 2005	Var.* 2006	au 31.12 2006	Var.* 2007	au 31.12 2007	Var.* 2008	au 31.12 2008	Var.* 2009	au 31.12 2009	Var.* 2010	au 31.12 2010
Solde budgétaire cum	- 968	- 184	-1 152	118	-1 034	253	- 781	292	- 489	273	- 216
Réconciliation des comptes											
Immobilisations : valeur brute moins amortissement	1 176	61	1 237	5 454	6 691	1 579	8 270	- 346	7 924	- 293	7 631
Remboursement en capital (emprunts)		- 463	- 463	- 39	- 502	13	- 489	14	- 475	15	- 460
Personnel: congés payés et CA22				- 132	- 132	- 38	- 170	17	- 153	17	- 136
Provision: prestations postérieures à l'emploi				- 2 045	- 2 045	- 1 791	- 3 836	- 212	- 4 048	- 1 462	- 5 510
Provision: élimination des déchets				- 6	- 6	- 281	- 287		- 287	- 64	- 351
Autres				30	30	- 3	27		27		27
Actif net	208	- 586	- 378	3 380	3 002	- 268	2 734	- 235	2 499	- 1 514	986

* Variation

NOTE 8 - DETTES A LONG TERME

Ce poste comprend les montants dont l'échéance est prévue dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture des états financiers:

kCHF	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
FORTIS	385 519	405 808
FIPOI	39 413	35 518
Total	424 932	441 326

8.1 FORTIS

A la suite de son approbation par le Conseil en juin 2006¹, un emprunt de 462.9 MCHF a été contracté auprès de la banque FORTIS afin de rembourser la dette de l'Organisation envers la Caisse de pensions.

kCHF	Moins de 12 mois	Plus de 12 mois	Total
Capital	20 289	385 519	405 808
Total	20 289	385 519	405 808

¹ CERN/2676

8.2 FIPOI

Conformément à la décision prise par les Chambres fédérales suisses en 1996, aucun intérêt n'est perçu sur les prêts consentis par la FIPOI pour la construction de bâtiments au CERN. Un nouvel emprunt a été contracté en 2008 pour l'extension du bâtiment des physiciens (bâtiment 42). Au 31 décembre 2010, 10.5 MCHF avaient été reçus. La dernière partie de l'emprunt (0.8 MCHF) est attendue au début 2011. La première échéance de remboursement de ce nouvel emprunt est prévue au 31 décembre 2011.

kCHF	Moins de 12 mois	Plus de 12 mois	Total
Capital FIPOI 1 - Bâtiments 32 & 33	210	5 050	5 260
Capital FIPOI 2 - Bâtiment 40	670	24 089	24 759
Capital FIPOI 3 - Bâtiment 42	226	10 274	10 500
Total	1 106	39 413	40 519

NOTE 9 - FONDS CHIS

En décembre 2007, le Conseil a approuvé la création d'un fonds capitalisé pour le Régime d'assurance maladie du CERN (CERN/FC/5209 - CERN/2759).

- a) Les montants figurant à l'actif de l'Etat de la situation financière peuvent être répartis comme suit:

kCHF	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
Actions et obligations	102 770	96 773
Dépôts et comptes bancaires	5 855	3 269
Prestataire du CHIS	2 256	1 325
Impôt anticipé	877	1 399
Total	111 758	102 766

- b) Pour améliorer la visibilité du Régime d'assurance maladie, le tableau ci-dessous établit une distinction entre l'assurance maladie (HIS) et l'assurance dépendance (LTC).

kCHF	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
Fonds CHIS – HIS	38 213	34 001
Fonds CHIS – LTC	27 800	29 934
Sous-total Actifs du régime	66 013	63 935
Prestations acquises sur remboursements HIS	15 772	17 041
Prestations acquises sur assurance dépendance	29 959	21 790
Créditeurs divers	14	
Total	111 758	102 766

- c) La variation du solde du Fonds CHIS est due aux mouvements des assurances maladie et dépendance pendant l'exercice selon le tableau ci-dessous.

	en kCHF
Assurance Maladie (HIS)	
Situation au 31.12.2009	51 042
Contribution supplémentaire du CERN	1 000
Cotisations ordinaires	65 396
Prestations santé payées	- 62 056
Honoraires du prestataire et frais généraux	- 2 412
Gains sur actifs financiers	1 016
Situation au 31.12.2010	53 986
Dépendance (LTC)	
Situation au 31.12.2009	51 724
Cotisations ordinaires	8 268
Prestations dépendance payées	- 3 336
Honoraires du prestataire et frais généraux	- 18
Gains sur actifs financiers	1 134
Situation au 31.12.2009	57 772

La performance financière des fonds investis auprès de l'UBS et de la banque SARASIN s'est élevée à 2.1 MCHF au cours de l'exercice 2010. Ce rendement tient compte de la valorisation du portefeuille aux prix du marché au 31.12.2010. Le rendement brut s'établit à 2,2% en 2010, contre 10,5% au cours de l'exercice précédent. Il est à noter que le taux 2009 consistait principalement en un rattrapage de la mauvaise performance 2008 liée à la crise financière mondiale.

NOTE 10 - ETATS MEMBRES

Les montants figurant dans l'Etat de la situation financière sous cette sous-rubrique correspondent aux contributions des Etats membres au ppbar.

Le projet d'amélioration ppbar a été présenté au Conseil et approuvé par celui-ci en décembre 1983.

En février 1984, le Comité des finances a approuvé les propositions du Directeur général pour le financement du projet (CERN/FC/2711 - CERN/CC/1526). Le financement du projet s'appuyait partiellement sur des prêts accordés par les Etats membres durant les premières années. Il avait également été décidé que les sommes reçues seraient indexées à compter de la date de réception des fonds jusqu'à la date de leur remboursement. L'indexation se fonde sur l'indice global de variation des coûts accordé par le Conseil pour l'indexation des contributions des Etats membres. Le taux d'indexation pour 2010 était de + 1,16%.

kCHF	Total exigible au 31.12.2009 (A)	Indexation 2010 (B)	Total exigible au 31.12.2010 (A + B)
Autriche	1 186	14	1 200
Danemark	849	10	859
France	9 676	112	9 788
Italie	6 480	75	6 555
Suisse	2 250	26	2 276
Total	20 441	237	20 678

NOTE 11 - PRESTATIONS POSTERIEURES A L'EMPLOI ET AUTRES PROVISIONS

Ces provisions couvrent les obligations dont le montant et l'échéance sont incertains.

kCHF	Commentaires	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
Régime de retraite	A	2 994 514	2 450 921
Régime d'assurance maladie	A	2 514 977	1 597 388
Prestations postérieures à l'emploi		5 509 491	4 048 309
Gestion des déchets radioactifs	B	351 000	287 000
Réparation du secteur 3-4	C	1 240	8 942
Dégâts des eaux Bâtiment 354	C	50	50
Autres		352 290	295 992

Commentaires:

A. Prestations postérieures à l'emploi

- a) Comme expliqué dans la NOTE 1 (Principes comptables, § 1.3.3), les prestations postérieures à l'emploi représentent l'estimation du passif actuariel des régimes à prestations définies de retraite et de couverture maladie (HIS) postérieure à l'emploi auxquelles ont droit les membres du personnel du CERN actifs ou pensionnés à la date de clôture des états financiers.

Les montants présentés dans l'Etat de la situation financière sont déterminés comme suit:

kCHF	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
Prestations de retraite		
Obligations liées aux prestations futures	6 621 836	6 139 911
Actifs du régime	-3 627 322	-3 688 990
Passif net	2 994 514	2 450 921
Prestations maladie		
Obligations liées aux prestations futures	2 580 990	1 661 323
Actifs du régime	- 66 013	- 63 935
Passif net	2 514 977	1 597 388

- b) Le calcul de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se fonde sur des hypothèses démographiques et financières. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par les actuaires pour le calcul au 31 décembre 2010 étaient les suivantes:

	Au 31.12.2010		Au 31.12.2009	
	Prestations de retraite	Prestations maladie	Prestations de retraite	Prestations maladie
Taux d'actualisation	2.10%	2.10%	2.55%	2.55%
Augmentation future des traitements	3.40%	3.40%	3.30%	3.30%
Augmentation future des pensions	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
Augmentation future des coûts de la santé	NA	3.00%	NA	2.00%
Rendement des actifs du régime	5.00%	3.50%	5.00%	3.50%
% d'octroi de CDI	60.00%	60.00%	60.00%	60.00%
Tables démographiques	EVK 2000 Rev	LPP 2005	EVK 2000	LPP 2005

Selon la norme, le taux d'actualisation utilisé pour refléter la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie doit être modifié chaque année en fonction de la situation des marchés financiers à la date de clôture.

- c) En conséquence, ce paramètre sensible étant modifié systématiquement, il peut être difficile de comparer la valeur actualisée d'une année à l'autre. Comme on le voit sur le tableau ci-après, une augmentation ou une diminution d'un demi-point de pourcentage du taux d'actualisation pris pour hypothèse se traduirait par une modification significative des valeurs actualisées des obligations au titre des prestations de retraite et de couverture maladie.

	Au 31.12.2010	
	Prestations de retraite	Prestations maladie
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations futures (en MCHF)	6 622	2 581
Effet si augmentation de 0.5 point du taux d'actualisation (en MCHF)	- 450	- 297
Effet si augmentation de 0.5 point du taux d'actualisation (en %)	6.8%	11.5%

Etant donné que la Caisse de pensions du CERN gère les prestations de retraite des membres tant du CERN que de l'ESO, les actifs du régime déduits de l'obligation au titre des prestations de retraite ont été calculés par un actuaire indépendant au prorata des obligations des employeurs sur la base des engagements actuariels figurant dans le Rapport annuel de la Caisse de pensions.

Les actifs du régime déduits de l'obligation au titre des prestations maladie représentent 66 MCHF comme indiqué à la NOTE 9.

d) La variation du passif net s'explique de la manière suivante:

kCHF	Au 31.12.2010		
	Prestations de retraite	Prestations maladie	Total
Passif net au 31.12.2009	2 450 921	1 597 388	4 048 309
Charges de l'employeur	- 18 554	37 514	18 960
Pertes actuarielles	562 147	880 075	1 442 222
Passif net au 31.12.2010	2 994 514	2 514 977	5 509 491

Les montants figurant à la rubrique « Charges de l'employeur » correspondent à la différence entre les cotisations effectives de l'employeur pour l'exercice et le coût estimé pour l'exercice par les actuaires à la fin de l'exercice précédent. L'estimation actuarielle correspond à la somme du coût du service rendu et du coût financier, après déduction du rendement attendu des actifs du régime.

Les écarts actuariels sont dus aux modifications des hypothèses actuarielles et aux ajustements pour tenir compte de l'évolution effectivement constatée (différences entre l'évolution constatée et les estimations basées sur des hypothèses).

En 2010, la perte actuarielle pour les prestations de retraite s'élève à 562 MCHF. Ce montant se décompose comme suit:

- -153 MCHF dus à la diminution du taux d'actualisation¹, qui est passé de 2,55% à 2,10% ;
- -288 MCHF dus à:
 - ✓ l'actualisation du taux de l'augmentation future des traitements ;
 - ✓ la prise en compte d'une augmentation des engagements à l'égard des pensionnés résultant d'un accroissement de l'espérance de vie (0.5% par an de 2000 à 2010). Pour effectuer les calculs, il est prévu d'utiliser une table actuarielle plus récente à compter du 31.12.2011 ;
- -59 MCHF dus aux ajustements pour tenir compte de l'évolution constatée;
- -62 MCHF dus à la diminution de la valeur de la fortune de la Caisse de pensions.

En 2010, la perte actuarielle pour les prestations d'assurance maladie s'élève à 880 MCHF. Ce montant se décompose comme suit:

- -715 MCHF dus à la modification de l'hypothèse relative aux coûts médicaux : taux d'inflation de 3% au lieu de 2% en 2009 ;
- -173 MCHF dus à la diminution du taux d'actualisation¹, qui est passé de 2,55% à 2,10%
- +8 MCHF dus à d'autres ajustements : taux de cotisation, population concernée et fortune du Régime.

¹ Taux d'intérêt des obligations à long terme de la Confédération helvétique

L'estimation des prestations postérieures à l'emploi selon la norme comptable internationale dépend étroitement de la situation des marchés financiers à la date de clôture. De plus, si elle intègre les hypothèses sur le relèvement des traitements pour le calcul des dépenses probables liées aux prestations, elle ne reflète pas le financement à venir découlant des cotisations aux régimes, du rendement du capital et de l'augmentation des effectifs. C'est pourquoi d'autres méthodes existent pour évaluer le financement à long terme des régimes à prestations définies.

Pour 2010, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions a décidé d'utiliser dans les comptes annuels de la Caisse deux séries d'hypothèses différentes:

- La première série d'hypothèses suit les principes des IPSAS (c'est-à-dire utilisation du taux d'actualisation de 2.10%). A fin 2010, le taux de couverture de la Caisse de pensions calculé d'après ces hypothèses s'élève à 54.8%.
- La deuxième série d'hypothèses correspond aux hypothèses actuarielles utilisées dans le document « Rapport du Conseil d'administration de la Caisse de pensions sur les principes et politiques de financement et sur les mesures destinées à rétablir la pleine capitalisation de la Caisse de pensions du CERN » (CERN/FC/5432/AR – CERN/2897/AR). À fin 2010, le taux de couverture de la Caisse de pensions calculé d'après ces hypothèses s'élève à 69.4% contre 69.5% à fin 2009.

B. Gestion des déchets radioactifs

Les déchets radioactifs provenant des activités du CERN sont acheminés jusqu'au centre de traitement du CERN, où ils sont pré-conditionnés pour un stockage provisoire sur le domaine du CERN. L'Organisation tient à jour un inventaire de ses déchets radioactifs, qui permet de classer par catégorie et de quantifier les différents types de déchets.

Le nouvel Accord tripartite relatif à la protection contre les rayonnements ionisants et à la sûreté des installations de l'Organisation, signé le 15 novembre 2010 par le CERN et ses États hôtes représentés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Autorité de sûreté nucléaire française (ANS), remplace les conventions et accords en vigueur en la matière. Le nouvel Accord tripartite prévoit entre autres diverses options pour l'élimination des déchets radioactifs du CERN.

Il prévoit que les déchets radioactifs du CERN seront éliminés via (article 7 de l'accord) les filières d'élimination « techniquement et économiquement les plus avantageuses » disponibles dans les deux États hôtes. Le CERN proposera les filières d'élimination les plus adaptées pour les différents types de déchets radioactifs dans un document (« Etude déchets »), qui sera présenté chaque année à l'ANS et à l'OFSP pour approbation dans le cadre d'une réunion tripartite. Les critères permettant de choisir la meilleure filière d'élimination prendront en considération le principe de répartition équitable entre les deux États hôtes en fonction de la quantité, de la toxicité et de l'activité totale des déchets.

Les coûts estimatifs correspondront aux filières d'élimination choisies.

Dans l'attente de la finalisation de cette étude, les coûts estimatifs ont été réévalués (sur la base de quantités et de coûts mis à jour), et la provision inscrite au Passif au 31.12.2010 couvre les coûts estimatifs de l'élimination des déchets radioactifs stockés au CERN au 31.12.2010.

Ne sont pas couverts par la provision les coûts suivants : outils et personnel nécessaires pour la caractérisation radiologique des déchets, manutention et conditionnement des déchets, fourniture de conteneurs¹ et transport des déchets vers les installations d'élimination définitive. Ces coûts sont fonction des cahiers des charges définis par les autorités responsables des dépôts définitifs.

Une certaine quantité de matériels radioactifs sont également stockés au CERN, mais étant donné qu'ils sont susceptibles d'être réutilisés au CERN, ils ne sont pas considérés comme déchets radioactifs. Le coût de leur élimination n'est donc pas inclus dans la présente estimation. Ces matériels seront inclus dans l'« Etude déchets » uniquement lorsque l'Unité Sécurité du CERN les déclarera en tant que déchets radioactifs.

C. Réparation secteur 3-4

Une provision pour réparations a été constituée au 31 décembre 2008 afin de prendre en compte les dépenses prévues pour le redémarrage du LHC à l'automne 2009. Elle a été basée sur une estimation des coûts directs de matériel et d'appui industriel nécessaires pour:

- la réparation du secteur 3-4,
- la reconstitution complète du stock de pièces de rechange tel qu'il était avant l'incident.

A fin 2009, les réparations étaient complètement terminées, ce qui a abouti à une annulation de la provision correspondante.

A fin 2010, un solde de 1.2 MCHF est maintenu au Passif pour être utilisé en 2011 dans le cadre de la reconstitution du stock de pièces de rechange.

D. Autres éléments non comptabilisés dans les Etats financiers

a) Opérations de démantèlement

Les textes applicables (en particulier la Convention constitutive du CERN et les accords pertinents avec la Suisse et la France) n'imposent pas au CERN une obligation de démantèlement du LHC ou du CNGS au terme de leur période d'exploitation.

En l'absence d'obligation de démantèlement, et étant donné qu'il n'est pas possible de prévoir aujourd'hui le devenir et l'état des installations au terme de leur exploitation, aucune provision pour démantèlement n'est comptabilisée dans les états financiers.

¹ Hormis pour les déchets provenant du démontage du LEP

Si le CERN devait démanteler des installations, telles que le LHC ou le CNGS, ces opérations devraient être menées conformément au cadre juridique applicable et entraîneraient des dépenses qui ne peuvent être chiffrées aujourd'hui.

b) Litiges

En février 2010, le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT) a rendu un jugement relatif à une troisième requête déposée contre une décision de non-attribution d'un contrat de durée indéterminée. En vertu de l'article VI du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT), les jugements rendus par le Tribunal sont « définitifs et sans appel ». L'Organisation a été condamnée à verser 30 kCHF en réparation du préjudice subi et 5 kCHF à titre de dépens. Le montant dû correspondant apparaissait dans les Comptes Annuels 2009 et il a été réglé en 2010.

Depuis ce jugement de TAOIT, la procédure pour l'octroi d'un contrat à durée indéterminée a été modifiée afin qu'un cas similaire ne puisse pas se reproduire dans le futur.

A la fin de l'exercice, il n'y avait pas de litige en cours nécessitant l'enregistrement d'un passif.

c) Réclamations

Depuis le mois de janvier 2010, le CERN a reçu deux réclamations concernant des travaux réalisés au CERN entre 2001 et 2007 par un contractant de l'Organisation :

- une réclamation soumise directement par le contractant concernant le règlement de factures exigibles pour un montant total de 0.4 MEUR, dont le CERN refuse une partie ;
- une réclamation présentée par l'intermédiaire de l'avocat du contractant pour des dommages estimés à 5.6 MCHF correspondant à des supposées violations par le CERN de ses obligations contractuelles et non contractuelles. Les montants demandés ne sont étayés par aucun élément justificatif et le CERN estime la demande infondée.

Le CERN tente actuellement de négocier un règlement global de ces réclamations.

NOTE 12 - DETTES A COURT TERME ET DECOUVERTS BANCAIRES

Comme mentionné sous « Dettes à long terme », les montants exigibles l'année prochaine sont inclus sous cette rubrique en sus des emprunts à court terme auprès de banques.

kCHF	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
FORTIS – à rembourser dans les 12 mois	20 289	14 181
FIPOI – à rembourser dans les 12 mois	1 106	880
Emprunts à court terme auprès de banques	26 000	290 000
Intérêts courus sur les emprunts à court terme	1	23
Total	47 396	305 084

Le CERN dispose de lignes de crédit auprès de différents établissements financiers. Ces lignes ne génèrent pas de coûts financiers hormis les intérêts liés à leur utilisation. Le montant total utilisé par le CERN sur ces lignes de crédit est passé de 290 MCHF fin 2009 à 26 MCHF fin 2010.

NOTE 13 - DETTES**13.1 FOURNISSEURS**

Cette sous-rubrique comprend les factures exigibles et les charges à payer aux fournisseurs.

13.2 EQUIPES ET COLLABORATIONS

Cette sous-rubrique correspond aux avances reçues des Equipes de visiteurs, des Collaborations et de divers fonds. La part la plus importante concerne les Collaborations et principalement :

Les expériences LHC

- ATLAS (A Toroidal LHC Apparatus)
- CMS (Compact Muon Solenoid)
- ALICE (A Large Ion Collider Experiment)
- LHCb (LHC beauty)

Les soldes au 31 décembre 2010 s'élevaient à 81.28 MCHF pour ATLAS, 6.87 MCHF pour ALICE, 19.12 MCHF pour CMS et 8.23 MCHF pour LHCb.

La situation des expériences LHC fait régulièrement l'objet d'un rapport au Conseil, dont le dernier date de juin 2010 (CERN/SPC/948/Rév. - CERN/FC/5450/Rév. - CERN/2915/Rév.).

Fonds russe LHC

A la suite de l'Accord de coopération conclu en 1993 entre le CERN et le gouvernement de la Fédération de Russie, un protocole concernant la participation au projet de Grand collisionneur de hadrons a été signé en juin 1996.

A fin 2010, le solde de ce compte représentait 1.14 MCHF.

Fonds indien LHC

A la suite de l'Accord de coopération conclu en 1991 entre le CERN et le département de l'énergie atomique (DAE) du gouvernement indien, un protocole concernant la participation au projet de Grand collisionneur de hadrons (LHC) a été signé en mars 1996.

Ce compte faisait apparaître un solde de 7.58 MCHF à fin 2010.

Fonds pakistanais LHC

En juillet 2003, le CERN et le gouvernement du Pakistan, représenté par le PAEC, ont signé un protocole à l'Accord de coopération conclu en 1994. Aux termes de ce protocole, qui prévoit une contribution spéciale du Pakistan au projet de Grand collisionneur de hadrons (LHC), un Fonds pakistanais a été créé au CERN en tant que compte Equipe de visiteurs.

A fin 2010, le solde de ce compte représentait 0.19 MCHF.

13.3 PRESTATIONS LIEES AU PERSONNEL

13.3.1 Prestations liées au personnel comptabilisées dans les Etats financiers

- a) Les montants figurant dans l'Etat de la situation financière sous cette sous-rubrique peuvent être répartis comme suit:

kCHF	Au 31.12.2010	Au 40178
Charges à payer		
Congés payés	113 650	116 809
Compensation pour travail par roulement	31 493	35 876
Congés payés d'ancienneté	7 614	7 147
Indemnités de fin de contrat	2 636	3 430
Autres charges à payer	140	562
Total	155 533	163 824

- b) Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur actualisée des congés spéciaux d'ancienneté, des compensations pour travail par roulement et des indemnités de fin de contrat étaient les suivantes:

kCHF	Au 31.12.2010			Au 31.12.2009		
	Ancienneté	Compensation travail par roulement	Indemnité fin de contrat	Ancienneté	Compensation travail par roulement	Indemnité fin de contrat
Taux d'actualisation	1.67%	1.09%	0.63%	1.97%	0.99%	0.72%
Futurs relèvements des traitements	3.40%	3.40%	3.40%	3.30%	3.30%	3.30%
% d'octroi de contrats à durée indéterminée	60.00%	NA	60.00%	60.00%	NA	60.00%

13.3.2 Autres prestations liées au personnel non comptabilisées dans les Etats financiers

Indemnités de réinstallation

Comme le prévoient les Statut et Règlement du personnel, des indemnités de réinstallation peuvent être payées sous certaines conditions à des titulaires non-résidents dans les 30 mois suivant la fin de leur contrat. Les obligations contractuelles éventuelles correspondantes envers les membres du personnel s'élevaient à 9.7 MCHF à la date de clôture.

NOTE 14 - PRODUITS DIFFERES

Les montants présentés dans l'Etat de la situation financière sous cette rubrique peuvent être répartis comme suit:

kCHF	Au 31.12.2010	Au 31.12.2009
Italie – dans les 12 mois	469	
France – dans les 12 mois	184	476
République slovaque – dans les 12 mois	29	3 074
Projets UE	7 904	17 678
Autres produits constatés d'avance	2 689	2 435
Avantages en nature différés	7 973	15 184
Total	19 248	38 847

Suite à l'accord passé avec l'UE en 2008 au titre du 7^e programme-cadre de la Commission européenne, le CERN a reçu des avances pour un grand nombre de projets. Ces avances sont, soit redistribuées à des tiers lorsque le CERN est coordinateur de projet, soit conservées pour couvrir ses dépenses. Un montant de 15.1 MCHF a été utilisé en 2010 et transféré aux produits.

La sous-rubrique « Autres produits constatés d'avance » concerne essentiellement les soldes d'Openlab et de divers projets de transferts de technologies en attente de comptabilisation aux produits en fonction de l'état d'avancement des contrats.

NOTE 15 - AUTRE PASSIF COURANT

Cette rubrique, qui s'élevait à 4.1 MCHF au 31 décembre 2010, comprend le solde des paiements d'avance de diverses entreprises, des écoles et activités sociales CERN.

NOTE 16 - CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES

Le détail des contributions annuelles des Etats Membres figure dans le tableau ci-dessous :

	kCHF	2010	2009
Autriche		25 032	24 661
Belgique		31 346	30 446
Bulgarie		3 556	2 406
République tchèque		12 055	12 690
Danemark		19 601	19 390
Finlande		16 514	16 992
France		173 786	168 725
Allemagne		225 767	218 583
Grèce		21 489	20 473
Hongrie		7 611	8 572
Italie		129 420	126 544
Pays-Bas		50 588	52 715
Norvège		30 669	27 820
Pologne		29 594	31 376
Portugal		13 114	12 485
République slovaque		6 701	5 914
Espagne		98 908	93 726
Suède		26 720	30 376
Suisse		26 851	33 086
Royaume-Uni		162 831	161 587
	Total	1 112 153	1 098 567

Le détail des contributions supplémentaires des Etats hôtes, d'un montant de 23.9 MCHF, est donné dans la Récapitulation des recettes (PARTIE 1).

Une contribution supplémentaire de 3.2 MCHF a été reçue de la Roumanie, pays candidat à l'adhésion.

NOTE 17 - CONTRIBUTIONS DE L'UE

Suite à l'accord entre l'UE et le CERN au titre des 6^e et 7^e programmes-cadres de la Commission européenne, un montant de 15.1 MCHF a été utilisé pour couvrir des dépenses en 2010. Les projets UE correspondants sont:

	MCHF
Actions MARIE CURIE	5.0
Projet SLHC-PP	2.4
Projet EGEE III	1.5
Projet EMI	0.9
Projet EUCARD	0.8
Projet D4 Science II	0.6
Projet EGI-Inspire	0.4
Projet MassTeV	0.4
Projet EUROnu	0.4
Projet Cosmo@LHC	0.3
Projet EGI-DS	0.2
Projet SOAP	0.2
Autres	2.0
Total	15.1

NOTE 18 - TRANSFERTS AUX IMMOBILISATIONS ET AUTRES CONTRIBUTIONS EN NATURE**18.1 TRANSFERTS AUX IMMOBILISATIONS**

Conformément à la politique de comptabilisation des immobilisations décrite à la NOTE 1, cette sous-rubrique correspond au montant des charges reconnues en immobilisations durant l'exercice 2010.

kCHF	2010	2009
Bâtiments d'infrastructure et de services	35 034	4 509
CLIC	22 830	18 019
Consolidation du PS	7 063	6 536
Consolidation du SPS	7 267	2 907
LINAC 4	25 389	19 160
Amélioration du LHC	28 325	36 430
Amélioration des triplets internes du LHC	- 3 755	3 049
Installation de récupération des aimants	12 497	
Installation d'essai pour matériaux hautement radioactifs	4 258	
HIE - Isolde	1 953	
Consolidation de la sécurité du robot Isolde	131	
Construction de NA62	2 702	
Total	143 694	90 610

Le montant de 143 694 kCHF peut être réconcilié avec les tableaux 3.1 (4 347 kCHF) et 3.2 (139 347 kCHF).

18.2 AUTRES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Le montant de cette sous-rubrique représente l'estimation des avantages consentis à l'Organisation. Ce produit en nature a sa contrepartie dans les charges de matériel. Il se décompose comme suit:

kCHF	2010	2009
Emprunts et avances sans intérêt	1 845	1 898
Terrains mis gratuitement à disposition	2 421	2 662
Informatique: matériel et formation	469	386
Prestations en nature Fermilab		
Novae : matériel et mobilier pour restaurant 1	267	
Prestations en nature CNRS et CEA	526	
Total	5 528	6 382

NOTE 19 - AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS

Le montant de ce poste se décompose comme suit:

kCHF	2010	2009
Personnel payé par des comptes Equipes de visiteurs	12 586	11 283
Personnel en détachement	1 088	809
Produits du transfert de connaissances et de technologies	1 197	1 386
Cession de matériel réformé, de récupération et produits des collaborations	9 324	5 014
Ventes provenant du magasin CERN	699	482
Produits pour la réparation du LHC		100
Produits de l'activité du Fonds de logement	6 167	5 978
Produits d'exploitation du Globe de la science et de l'innovation	880	1 300
Produits divers	4 599	1 965
Total	36 540	28 317

NOTE 20 - CHARGES DE MATERIEL

Le tableau ci-après détaille certains postes relatifs aux charges de matériel:

kCHF	2010	2009
Marchandises, matières consommables, équipements et fournitures	165 195	141 064
Variations de stocks	- 431	278
Matériel et fournitures pour les bâtiments et le génie civil	37 184	31 884
Matériel et fournitures électrotechniques et électroniques	40 508	42 301
Matériel et fournitures informatiques	30 540	21 273
Matériel et fournitures mécaniques	16 899	13 931
Matériel et fournitures technique du vide et détection de particules	8 975	7 347
Cryogénie et gaz pour les expériences	3 483	6 459
Matériel et fournitures transport, manutention et levage	6 022	1 810
Fournitures diverses	22 015	15 781
Electricité, gaz de chauffage et eaux	71 585	61 882
Services d'appui	50 246	63 677
Appui administratif et informatique	8 849	10 490
Appui technique	39 457	51 339
Travail temporaire	1 940	1 848
Réparations et maintenance	32 514	29 677
Honoraires et indemnités de subsistance	26 835	26 155
Indemnités de subsistance	23 597	22 348
Honoraires experts et consultants	3 238	3 807
Contributions du CERN aux collaborations	11 515	14 104
Autres frais généraux	29 892	28 709
Location de matériel	1 054	1 334
Primes d'assurance	4 913	5 414
Bibliothèque	2 202	1 554
Visites et conférences	2 039	2 316
Frais de missions officielles et de représentation	8 261	7 067
Transport	5 314	5 657
Dépenses de formation	3 995	3 157
Communications	1 278	1 421
Frais généraux divers	836	789
Amortissements, dépréciations et variations de provisions	493 821	423 716
Dotations aux amortissements des immobilisations	437 290	437 335
Dotations aux dépréciations de l'actif courant	232	184
Variation de la provision pour réparations	- 7 702	- 13 854
Variation de la provision pour élimination des déchets radioactifs	64 000	
Variation des autres provisions		50
Total	881 603	788 984

Les charges de matériel imputées au budget de 2010 et présentées dans la PARTIE 1 NOTE 2 des Etats financiers s'élevaient à 380.1 MCHF. Ce montant peut être réconcilié avec les chiffres ci-dessus de la manière suivante:

	MCHF
Charges budgétaires de matériel	380.1
Amortissement des immobilisations	437.3
Variation des provisions	64.0
Frais bancaires (à la rubrique Matériel au lieu d'Intérêts & charges financières)	0.2
Charges de matériel	881.6

NOTE 21 - CHARGES DE PERSONNEL

Le tableau ci-après détaille les charges de personnel:

	kCHF	2010	2009
Rémunération		315 329	301 638
Titulaires		277 326	270 482
Boursiers		32 634	26 434
Attachés et apprentis		5 369	4 722
Prestations sociales et familiales		63 097	60 790
Titulaires		60 562	58 230
Boursiers		2 135	2 212
Attachés et apprentis		400	348
Couverture sociale		97 268	95 755
Fonds de Pension		75 144	74 519
Titulaires		69 336	69 661
Boursiers		5 808	4 858
Assurance Maladie		22 194	21 306
Titulaires		19 096	18 739
Boursiers		2 116	1 713
Attachés et apprentis		982	854
Divers		- 70	- 70
Titulaires		- 80	- 79
Attachés et apprentis		10	9
Variation annuelle - congès payés		- 2 366	- 5 247
Titulaires		- 2 644	- 5 477
Boursiers		278	230
Prestations postérieures à l'emploi		40 226	14 001
Cotisations à l'assurance maladie pour les pensionnés		18 608	18 052
Cotisations à l'assurance dépendance pour les pensionnés		2 658	2 579
Variation de la provision pour le régime de retraite		- 18 554	- 7 944
Variation de la provision pour le régime d'assurance maladie		37 514	1 314
Imposition interne		26 198	24 729
Total		539 752	491 666

Les charges de personnel imputées au budget de 2010 et présentées dans la PARTIE 1 NOTE 3 des Etats financiers s'élevaient à 538.1 MCHF. Ce montant peut être réconcilié avec les chiffres ci-dessus de la manière suivante:

	MCHF
Charges budgétaires de personnel	538.1
Charges de l'employeur - Prestations de retraite*	- 18.5
Charges de l'employeur - Prestations de maladie*	37.5
Amortissement des charges à payer sur avantages au personnel	- 17.3
Charges de personnel	539.8

* cf. Note 11 A d) - tableau

NOTE 22 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le tableau ci-après détaille les produits et charges financiers:

kCHF	2010	2009
Produits financiers		
Intérêts	185	110
Gain de change	638	546
Total	823	656
Charges financières		
Intérêts sur l'emprunt BEI		1 241
Intérêts sur l'emprunt Fortis	14 118	14 573
Emprunts sans intérêt	1 845	1 898
Coût des emprunts à court terme	115	1 270
Résultat des contrats de garantie des taux d'intérêt (FRA)	765	3 102
Rétrocession des intérêts bancaires	8	1
Indexation Ppbar	237	401
Total	17 088	22 486

Les intérêts et charges financières imputés au budget de 2010 et présentés dans la PARTIE 1 NOTE 4 des Etats financiers s'élevaient à 17.3 MCHF. Ce montant peut être réconcilié avec les chiffres ci-dessus de la manière suivante:

	MCHF
Intérêts et charges financières budgétaires	17.3
Frais bancaires (à la rubrique Matériel au lieu d'Intérêts & charges financières)	- 0.2
Charges financières	17.1

NOTE 23 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS**23.1 RISQUE DE LIQUIDITE**

Les activités du CERN sont financées par les contributions annuelles des Etats membres.

Toutefois, si nécessaire, le CERN couvre ses risques de liquidité en recourant à des emprunts à court terme ou à des lignes de crédit. En cas d'excédent de trésorerie, le CERN effectue des placements.

23.2 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le CERN se prémunit contre les risques d'une défaillance de tiers de la façon suivante:

- recours à des établissements financiers de premier ordre et plafonnement des opérations autorisées avec chaque contrepartie;
- application de règles et procédures définissant les conditions d'ouverture et de gestion de comptes de tiers et limitant les montants gérés et les transactions autorisées;
- application de règles d'achat permettant au CERN de s'assurer de la capacité des firmes à remplir les conditions contractuelles.

La gestion des risques financiers vise à limiter les effets imprévisibles de l'évolution des marchés financiers sur la situation financière de l'Organisation.

Le Directeur général peut recourir à des instruments financiers pour couvrir les risques des marchés financiers tels que les variations des taux d'intérêt et de change.

NOTE 24 - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisation utilise des instruments de couverture dans le cadre de la gestion des risques liés aux taux de change et aux taux d'intérêt dans ses affaires courantes. L'Organisation ne vend ni n'achète d'instruments financiers dérivés à des fins autres que la couverture.

24.1 EXPOSITION AUX RISQUES DE CHANGE

Le CERN a recours à des contrats à terme et à des options pour faire face à son risque de change. Au 31 décembre 2010, le portefeuille d'instruments de couverture de change était le suivant :

Contrats d'achats à terme

Date de transaction	Date d'échéance	Devise	Achat en kEUR	Taux de change	Valeur de la couverture en kCHF
30.11.2010	07.01.2011	EUR	2'000	1.3014	2'603
09.12.2010	02.02.2011	EUR	3'000	1.2994	3'898
09.12.2010	01.03.2011	EUR	3'000	1.2987	3'896
15.12.2010	05.04.2011	EUR	3'000	1.2780	3'834
			11'000		14'231

Options de change à barrière activante *

Date de transaction	Date d'échéance	Devise	Valeur en kEUR	Taux de change
16.12.2010	03.05.2011	EUR	3'000	1.195 - 1.290 *
16.12.2010	07.06.2011	EUR	3'000	1.195 - 1.290 *
16.12.2010	07.07.2011	EUR	3'000	1.195 - 1.290 *
			9'000	

* Taux garanti de 1.29 avec la possibilité pour le CERN de bénéficier d'une baisse jusqu'à 1.195 (barrière activante)

Si le taux atteint 1.195 à n'importe quel moment de la vie du contrat, le taux applicable sera de 1.29

24.2 EXPOSITION AUX RISQUES DE TAUX D'INTERÊT

Pour se protéger des fluctuations de taux d'intérêt, le CERN était engagé depuis 2005 dans des contrats de garantie de taux d'intérêts (FRA). La dernière échéance de ces contrats est tombée en mai 2010. Le CERN n'a pas eu recours à de nouvelles couvertures de taux.

24.3 JUSTE VALEUR NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**24.3.1 Au bilan**

La juste valeur nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs et passifs financiers monétaires de l'entité ne portant pas intérêt équivaut approximativement à leur valeur comptable.

24.3.2 Hors-bilan

Au 31.12.2010, la juste valeur des instruments de couverture de change communiquée par les établissements financiers auprès desquels ils ont été contractés, sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Contrats d'achats à terme

	Achat en kEUR	Achat en kCHF	Juste valeur au 31/12/2010 en kCHF	Pertes latentes
TOTAL	11'000	14'231	13'744	-487

Options de change à barrière activante

	Valeur en kEUR	Juste valeur au 31/12/2010 en kEUR	Juste valeur au 31/12/2010 en kCHF
TOTAL	9'000	-259	-324

*

* *

Annexe**Table des matières pour les Notes**

NOTE 1	Principes comptables	18
NOTE 2	Engagements ne figurant pas dans l'Etat de la situation financière.....	24
NOTE 3	Immobilisations.....	25
NOTE 4	Stocks.....	27
NOTE 5	Créances.....	27
NOTE 6	Trésorerie et équivalents de trésorerie	28
NOTE 7	Actif net	28
NOTE 8	Dettes à long terme	29
NOTE 9	Fond CHIS	30
NOTE 10	Etats membres.....	31
NOTE 11	Prestations postérieures à l'emploi et autres provisions	32
NOTE 12	Dettes à court terme et découverts bancaires.....	38
NOTE 13	Dettes	38
NOTE 14	Produits différés	40
NOTE 15	Autre passif courant	41
NOTE 16	Contributions des Etats membres.....	41
NOTE 17	Contributions de l'UE.....	42
NOTE 18	Transferts aux immobilisations et autres contributions en nature.....	42
NOTE 19	Autres produits opérationnels	43
NOTE 20	Charges de matériel.....	44
NOTE 21	Charges de personnel	45
NOTE 22	Produits et charges financiers	46
NOTE 23	Gestion des risques financiers.....	47
NOTE 24	Instruments financiers.....	47